



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES



Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 3 octobre 2022, il sera statué sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse	Demandeur	Zone	Lot	Objet
492, rue de la Descente des Femmes	Jeanne-Mance Blackburn	ID101	6 088 661	Permettre la création d'un lot n'ayant pas la profondeur minimale requise tel que prescrit à l'article 5.3.4 du règlement de lotissement 251-2015 : <ul style="list-style-type: none"><li>• 46.91 m plutôt que 75 m</li></ul>
483, chemin du Grand lac	Christian Girard	V62	6 088 087	Rendre conforme un bâtiment principal dont les marges ne respectent pas les minimums prescrit à l'article 6.1 (cahier des spécifications) du règlement de zonage 249-2015 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Marge avant : 1.87 m plutôt que 8 m</li><li>• Marge latérale droite : 2.71 m plutôt que 5 m</li><li>• Marge latérale gauche : 0 m (surplomb de l'avant toit chez le voisin) plutôt que 5 m</li><li>• Marge arrière : 2.24 m plutôt que 10 m</li></ul>
102, 112 et 113, chemin du lac Rouge	Dany Gaboury, arpenteur-géomètre	V55	6 088 048	Permettre la création de 3 lots n'ayant pas les dimensions et superficie minimales requises tel que prescrit à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 : : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Superficie de 3336.8 m<sup>2</sup> plutôt de 4000 m<sup>2</sup> / profondeur de 44.62 m plutôt que 75 m</li><li>2. 55.96 m plutôt que 75 m</li><li>3. 3142.2 m<sup>2</sup> plutôt que 4000 m<sup>2</sup> / largeur de 25.69 m plutôt que 50 m</li></ol>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de l'assemblée susmentionnée.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

Eric Emond  
Greffière-trésorier et directeur général

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

(Art. 420 CM)

Je, Éric Emond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, certifie par les présentes que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures DM-22-08, 09 et 10.

- Sur le site Internet de la Municipalité
- Sur la page Facebook de la Municipalité
- Au babillard situé à l'entrée du bureau de la municipalité, en date du 14 septembre 2022, entre 13h00 et 16h30.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

Eric Emond  
Greffière-trésorier et directeur général